

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 14 (1941)

Heft: 2

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoehel, M. Weiss, M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Latelín.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Déléamont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieux-seux, Genève.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jaton, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
Caissier : M. Emile Bovey, chemin Ch.-Gide, 4, Montolivet.
Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
Adjoint : M. Fritz Hugli, chemin de Fontenay, 14.
Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

Sommaires de revues

Bulletin technique de la Suisse romande (bimensuel).
Lausanne, 8, rue Centrale.

Numéro du **28 décembre** : Erosion et cavitation. — Concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire de Bex. — Navigation du Rhône au Rhin.

Numéro du **11 janvier** : Voûtes cylindriques autoportantes. — Les problèmes de l'heure : L'avenir de l'économie suisse de l'énergie. — Concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire de Bex. — Les bétons à caractéristiques spéciales, leur emploi dans le bâtiment, les constructions civiles et militaires. — Société des arts, Genève : Prix Colladon 1941.

Numéro du **25 janvier** : Voûtes cylindriques autoportantes (suite et fin). — Concours d'idées pour l'aménagement du haut de la rue de la Fontaine, à Genève, en connexion avec la terrasse de l'Evêché (reproduction des projets primés). — Souscription en faveur des prisonniers de guerre. — Timbre Pestalozzi pour prisonniers de guerre.

Numéro du **8 février** : Forage d'un puits filtrant. — Les problèmes de l'heure : Accumulation en été de l'excédent d'énergie pour la production de chaleur en hiver. — Société genevoise des ingénieurs et des architectes. — Otto Salvisberg.

Formes et Couleurs (bimestriel). Lausanne.

Numéro de **décembre 1940** : Cathédrales, par P. Budry. — Apologétique, par Ch. Ledermann. — Tel qu'en songe ou l'heureuse supercherie, par P. Chaponnière. — Ode au futur. — Photos. — Marie et Pierre. — A Henry Spiess. — Le lac. — Page des jeunes, chroniques, etc.

Vie, Art et Cité (10 numéros par an). Lausanne, 7, rue de Genève.

Numéro de **novembre-décembre** : Quelques généralités de l'histoire de notre pays aux XI^{me} et XII^{me} siècles. — L'art roman en Suisse. — Le mystère roman. — Le Tessin et l'époque romane. — Chroniques.

Das Werk (mensuel). Zurich, Verlag Fretz A. G.

Numéro de **décembre** : Gemälde von Paul Burckard, Basel. — Gemälde und Glasmalerei von Louis Moilliet, Bern. — Das neue Krematorium in Stockholm. — Projekt für ein Landhaus in Giseh (Aegypten). — Der Maler Adolf Herbst. — Historismus und « Wohnen 1940 ».

Indice du coût de la vie

L'indice du coût de la vie, qui est calculé chaque mois par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'inscrivait à 162,9 (juin 1914 = 100) à la fin janvier 1941, en augmentation de 1,9 % sur le mois précédent et de 18,7 % sur août 1939, le dernier mois de l'avant-guerre.

L'indice relatif à l'alimentation s'est élevé de 1,6 à 160,2 et l'indice relatif au chauffage et à l'éclairage (avec inclusion du savon) de 0,3 % à 142,4 en janvier 1941. Quant à l'indice relatif à l'habillement, il s'est élevé de 6,7 % à 168,6 depuis octobre 1940, mois auquel remonte le dernier relevé des prix. L'indice relatif au logement est repris à 173,2, son chiffre le plus récent.

Loi cantonale vaudoise sur la police de construction

Un énorme pas en avant vient d'être accompli par le parlement vaudois.

La loi cantonale sur la police des constructions, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 1942, vient d'être adoptée après quelques séances de discussions très animées. Nous avons exposé, dans notre numéro de décembre dernier, les principales nouveautés de ce texte législatif dont nous sommes heureux, aujourd'hui, de saluer la prochaine mise en vigueur.

Désormais, les municipalités auront en mains un texte leur permettant d'intervenir avec toute l'autorité désirable contre les projets incompatibles avec l'esthétique. Une autre disposition, à notre connaissance unique en Suisse, autorisera les communes à faire respecter les **plans de quartier** dont l'adoption devra précéder toute nouvelle construction dans les terrains peu bâtis ou non bâtis.

Enfin et surtout il sera nécessaire, pour se voir reconnaître la **qualité d'architecte**, d'être en possession d'un diplôme d'architecte ou d'avoir subi avec succès un examen. Les situations acquises depuis cinq ans seront cependant sauvegardées.

Après le canton du Tessin, Vaud se trouve être le second canton qui ait enfin accordé aux architectes la protection indispensable à l'exercice de leur profession. Tous nos grands voisins ont compris cette nécessité. La Confédération attend-elle que les vingt-cinq cantons et demi-cantons aient voté vingt-cinq lois dans ce sens pour se décider enfin ?

Otto Salvisberg, architecte professeur à l'Ecole polytechnique fédérale

Otto Salvisberg vient de disparaître prématurément à l'âge de cinquante-huit ans, en pleine activité. Il débuta à Kalsruhe, puis s'établit, en 1908, à Berlin, où il construisit de nombreux bâtiments publics et privés. C'est de là qu'il fut appelé, en 1929, à la chaire d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale qu'il ne devait, hélas, occuper que onze ans. Son œuvre est des plus marquantes : Laboratoire des machines de l'E. P. F., Hôpital de Porrentruy, hôpitaux d'enfants, à Zurich et à Berne, Hôpital Lory, à Berne. Il fut également chargé d'agrandir l'Université de cette ville. Les nouvelles Usines Hofmann-La Roche, à Bâle, une de ses œuvres les plus récentes, sont très typiques de sa manière ardente et audacieusement volontaire.

LE JARGON TECHNIQUE

Peintures et vernis

On entend dire couramment : Un vernis rouge, un vernis blanc. Il est malheureux de devoir rappeler qu'un **vernis** est un **enduit transparent** qui protège certains ouvrages et leur donne un **éclat**. On peut parler de vernis mat, de vernis brillant. C'est une fois le tableau terminé que le peintre l'enduit de vernis pour donner de l'éclat aux couleurs. C'est pour conserver au bois son aspect et son veinage qu'on le recouvre d'un vernis de copal ou d'autre provenance. Mais c'est une couche de **peinture** qu'on pose sur les menuiseries de nos immeubles. Cette peinture — faite de terres broyées et d'huile de lin ou encore de terres mêlées à des colles — « couvre » complètement les surfaces sur lesquelles on l'applique, en cache les taches et les défauts. Elle n'est donc pas un vernis.